

ANNEXE 1 : VALORISATION DES CRITERES au titre de 2019

Appréciation du Recteur

Le pourcentage des appréciations « Excellent » s'élève à :
 20% maximum des candidatures recevables pour le premier vivier
 4% maximum des éligibles pour le second vivier (non recevables au titre du 1^{er} vivier)
 Le pourcentage des appréciations « Très satisfaisant » est fixé à :
 30 % maximum des candidatures recevables pour le premier vivier
 25 % maximum des éligibles pour le second vivier

EXCELLENT	140 points
TRES SATISFAISANT	90 points
SATISFAISANT	40 points
INSATISFAISANT	0

Ancienneté dans la plage d'appel

Il est tenu compte de l'échelon au 31 août 2019 et de l'ancienneté conservée dans cet échelon à la même date.

L'ancienneté dans la plage d'appel d'un agent ayant une appréciation «insatisfaisant » n'est pas valorisée.

Echelon et ancienneté au 31/08/2019	Valorisation de l'ancienneté dans la plage d'appel (sauf avis insatisfaisant)
2 ^e échelon hcl sans ancienneté	3
2 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1jour et 11 mois 29 jours	6
2 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1an et 11 mois 29 jours	9
3 ^e échelon hcl sans ancienneté	12
3 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1jour et 11 mois 29 jours	15
3 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1an et 1 an 11 mois 29 jours	18
3 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 2an et 2 ans 11 mois 29 jours	21
4 ^e échelon hcl sans ancienneté	24
4 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1jour et 11 mois 29 jours	27
4 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 1an et 1an 11 mois 29 jours	30
4 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 2ans et 2ans 11 mois 29 jours	33
4 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 3ans et 3ans 11mois 29 jours	36
4 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 4ans et 4ans 11mois 29 jours	39
4 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 5ans et 5ans 11mois 29 jours	42
4 ^e échelon hcl ancienneté comprise entre 6ans et 6ans 11mois 29 jours	45
4 ^e échelon hcl ancienneté égale ou supérieur à 7 ans	48